



Orléans, le vendredi 18 mai 2012

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Monsieur le Ministre, Cher Ami,

Après avoir rencontré les salariés de l'entreprise Megtec, située 19 rue Henri Dunant à INGRE, je tiens à appeler tout particulièrement votre attention sur la situation de cette entreprise.

C'est, en effet, une entreprise de grande qualité. Ses 44 salariés sont très qualifiés. Elle produit des pièces pour l'industrie de l'imprimerie qui sont exportées dans le monde entier.

Ses salariés ont appris avec tristesse, comme vous l'imaginez, qu'il était prévu de fermer purement et simplement cette entreprise, le projet de sa direction générale étant de fabriquer une partie des pièces produites à Ingré (les dérouleurs) en Allemagne et une autre partie (les sècheurs) en Tchéquie.

Si cela était réalisé, ce serait une fois encore une part de notre potentiel industriel qui serait délocalisé.

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre de M. Michel CAMUX, Préfet de la Région centre, Préfet du Loiret, m'exposant les initiatives prises par l'Etat à cet égard en 2011 et qui n'ont malheureusement pas pu se concrétiser en raison du refus de l'actionnaire majoritaire.

Les salariés de l'entreprise ont été particulièrement surpris et choqués de voir un camion arriver pour, d'ores et déjà, transférer des pièces en construction à l'étranger.

Monsieur Michel SAPIN
Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

P. J. : 1

Avec ces salariés, je souhaiterais vivement que tout soit fait pour le maintien de cette entreprise.

Craignant que le maintien de cette entreprise ne soit malheureusement pas effectif, les salariés sont demandeurs de dispositions qui permettraient de les aider à se reclasser et à vivre dignement avec leur famille.

C'est pourquoi ils souhaitent bénéficier des dispositifs appropriés : financement de la formation, de leur mutuelle, compensation salariale (ATD), prime d'accompagnement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller, en votre qualité de Ministre du travail, à ce que toutes les dispositions utiles soient prises à cet effet, en lien avec les partenaires sociaux.

Vous remerciant pour ce que vous pourrez faire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et amicaux.

Jean-Pierre SUEUR



Orléans, le vendredi 18 mai 2012

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Monsieur le Ministre, Cher Ami,

Après avoir rencontré les salariés de l'entreprise Megtec, située 19 rue Henri Dunant à INGRE, je tiens à appeler tout particulièrement votre attention sur la situation de cette entreprise.

C'est, en effet, une entreprise de grande qualité. Ses 44 salariés sont très qualifiés. Elle produit des pièces pour l'industrie de l'imprimerie qui sont exportées dans le monde entier.

Ses salariés ont appris avec tristesse, comme vous l'imaginez, qu'il était prévu de fermer purement et simplement cette entreprise, le projet de sa direction générale étant de fabriquer une partie des pièces produites à Ingré (les dérouleurs) en Allemagne et une autre partie (les sécheurs) en Tchéquie.

Si cela était réalisé, ce serait une fois encore une part de notre potentiel industriel qui serait délocalisé.

C'est pourquoi, je me permets de solliciter auprès de vous une implication forte des services de l'Etat afin que tout soit fait pour qu'à la suite de contacts et d'une concertation avec la direction de l'entreprise et du groupe Megtec l'entreprise d'Ingré continue à fonctionner.

Je vous serais en particulier reconnaissant d'étudier tous les dispositifs que l'Etat pourrait mobiliser en vue d'atteindre ce résultat.

Monsieur Arnaud MONTEBOURG
Ministre du Redressement productif
139 rue de Bercy
75012 PARIS

P. J. : 1

Je vous prie de trouver ci-joint une lettre de M. Michel CAMUX, Préfet de la Région centre, Préfet du Loiret, m'exposant les initiatives prises par l'Etat à cet égard en 2011 et qui n'ont malheureusement pas pu se concrétiser en raison du refus de l'actionnaire majoritaire.

Les salariés de l'entreprise ont été particulièrement surpris et choqués de voir un camion arriver pour, d'ores et déjà, transférer des pièces en construction à l'étranger.

Je souhaiterais vivement que tout soit fait pour le maintien de cette entreprise.

Vous remerciant pour ce que vous pourrez faire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et amicaux.

Jean-Pierre SUEUR